

VILLE DE SAINT-PIE

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Lors de sa séance, qui sera tenue sans la présence du public à compter de 19 h 00, mardi le 1^{er} février 2022, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 22-01
Nom du requérant :	Patrick Dubreuil
Emplacement :	80 avenue Roy
Objet de la demande :	Autoriser le lotissement d'un lot qui aurait une profondeur de 23.16 mètres au lieu de la norme prescrite de 27.5 mètres.
No de la demande :	DM 22-02
Nom du requérant :	Ville de Saint-Pie
Emplacement :	141 rue Nichols
Objet de la demande :	Régulariser l'implantation du bâtiment accessoire attaché situé à 1.56 mètre de la ligne latérale droite au lieu de la norme prescrite de 5 mètres.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande peuvent le faire soit par courriel urbanisme@villem-pie.ca ou par téléphone au 450-772-2488 poste 223 jusqu'au 1^{er} février 2022 à 12 h.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 janvier 2022.

par

Annick Lafontaine
Greffière